



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1284

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1284 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE D'ÉGOUTS, AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES RELATIVEMENT À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2021 ET AUTRES SERVICES CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 26 670 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure écrite tenue du 9 au 23 décembre 2020 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et Habitation le 24 mars 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 31 mars 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca